

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME REGIONAL D'INTEGRATION
DES MARCHES AGRICOLES
(PRIMA-TOGO)**

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté - Patrie

**Termes de référence relatifs
au recrutement du Spécialiste en aménagement et infrastructures
du PRIMA-TOGO**

Termes de référence

Août 2024

I- Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025, et dans la perspective du démarrage de la ZLECAF, le gouvernement du Togo a formulé, en partenariat avec le FIDA et en commun avec la République du Bénin, le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA), qui a pour objectif de stimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres. L'objectif de développement du PRIMA est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux sous régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous régionaux.

Le programme comporte trois composantes techniques et une quatrième composante de coordination et de gestion fiduciaire. Les composantes techniques sont : i) Intégration des marchés et entrepreneuriat rural ; ii) Transformation de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique ; iii) Dialogue politique et engagement citoyen.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du PRIMA relative à la transformation d'une agriculture familiale adaptée au changement climatique, spécifiquement de la sous-composante 2.2 « Gestion durable de l'irrigation », il est prévu la réalisation des aménagements hydro-agricoles par les bureaux d'études, les entreprises d'aménagements et les partenaires de mises en œuvre.

Afin de suivre le processus de conduite des études et de réalisation de ces aménagements hydro agricoles, le Gouvernement du Togo, à travers le ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR) entend utiliser une partie du fonds alloué par le FIDA pour le paiement du contrat du **Spécialiste en aménagement et infrastructures**.

II- Brève présentation du PRIMA-TOGO

L'objectif global de PRIMA est de stimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres.

L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux sous régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous régionaux.

Le PRIMA sera mis en œuvre par le biais de deux projets nationaux (PRIMA-Bénin et PRIMA-Togo) sur une période de 6 ans (de 2022 à 2028) en ciblant particulièrement les corridors commerciaux transfrontaliers communs aux deux pays et aux autres pays de la CEDEAO. La dimension régionale du PRIMA sera coordonnée par une unité régionale d'assistance technique (UniRAT) logée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) basée à Lomé au Togo. Elle accompagnera

principalement les actions de coordination régionale, suivi-évaluation et gestion des connaissances, intégration des marchés, dialogue politique et mise en œuvre de l'engagement citoyen.

Le programme comporte trois composantes techniques et une quatrième composante de coordination et de gestion fiduciaire. Les composantes techniques sont : i) Intégration des marchés et entrepreneuriat rural ; ii) Transformation de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique ; iii) Dialogue politique et engagement citoyen.

Composante 1 : Intégration des marchés et entrepreneuriat rural

La composante 1 soutiendra les activités visant à améliorer la performance des infrastructures logistiques et de commercialisation existantes favorisant les flux de produits agricoles dans les couloirs commerciaux sous régionaux et transfrontaliers en (i) ouvrant des zones de production réhabilitées aux marchés agricoles régionaux avec un accessibilité cohérente et permanente (pistes rurales), (ii) assurant une gestion et un entretien durables des infrastructures économiques publiques, (iii) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OP impliquées dans cette initiative régionale.

Composante 2 : Transformation d'une agriculture familiale adaptée au changement climatique

La composante 2 est composée des trois sous-composantes suivantes : (i) Gestion durable des bassins versants transfrontaliers ; (ii) Développement et gestion durable des périmètres irrigués à petite échelle ; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et soutien à l'intégration des femmes. Cette composante développera la synergie et la complémentarité avec le portefeuille de projets en cours du FIDA en mettant l'accent sur l'agro entrepreneuriat.

Composante 3. Dialogue politique et engagement citoyen

Cette composante vise à renforcer l'intégration économique régionale, dont la participation des organisations d'agriculteurs aux instances décisionnelles de la CEDEAO et des autres dispositifs régionaux de pilotage des stratégies de marché agricole à l'échelle transfrontalière. Le programme contribuera à atténuer les contraintes de politiques commerciales liées au commerce interrégional, en particulier les politiques non douanières. Cette approche permettra d'identifier les lacunes réglementaires (normes, qualité des produits agricoles).

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités des groupes cibles de PRIMA et des partenaires clés à tous les niveaux pour plaider en faveur de politiques publiques plus propices à l'intégration des marchés. Un premier ensemble d'activités sera lié à la collecte, aux études et à l'analyse de données pour définir un programme de dialogue politique. L'autre sera axé sur le renforcement des capacités des parties prenantes à mieux suivre et évaluer la mise en œuvre de PRIMA avec des propositions régulières sur les améliorations et les enseignements tirés à intégrer dans le dialogue politique (engagement citoyen).

III- Missions/Responsabilités/Activités

Sous la supervision directe du Coordonnateur Opérationnel Délégué (COD) et en collaboration avec les responsables des composantes, le Spécialiste en Aménagement et infrastructures aura pour mission de planifier et de gérer la mise en œuvre des aménagements et autres infrastructures connexes du programme. A ce titre, il aura à exécuter en étroite collaboration avec le personnel du PRIMA et des différents acteurs de mise en œuvre du programme (les services techniques des ministères de l'agriculture ; du ministère des pistes rurales, les Bureaux d'Etudes, les entreprises de travaux d'aménagement, les associations des usagers de l'eau et des ressources naturelles (AUE-RN), etc.) les activités suivantes :

- contribuer à la préparation des termes de références, demandes de propositions (DP), dossiers d'appel à concurrence (DAC) pour le recrutement des prestataires (bureaux d'études et de contrôle, entreprises, services techniques, etc.) devant contrôler ou exécuter les travaux d'aménagement hydro agricoles, les travaux d'aménagement des zones agricoles planifiées, des pistes et autres infrastructures envisagées dans le cadre du PRIMA-TOGO ;
- élaborer et mettre en place des outils de gestion et de suivi des dossiers d'infrastructures hydro agricoles, et d'infrastructures rurales (type bâtiments, routes et/ou pistes, marchés ruraux, magasin de stockage, etc) ;
- assurer la tenue et la gestion des différents dossiers d'infrastructures mis en place ;
- réceptionner et valider de façon contradictoire les demandes d'infrastructures hydro agricoles et d'infrastructures rurales (type bâtiments, routes et/ou pistes, marchés ruraux, magasin de stockage, etc) exprimées par les organisations des producteurs agricoles dans leurs documents de planification ;
- participer à la mise en place des associations des usagers de l'eau et des ressources naturelles (AUE-RN) en collaboration avec les organisations paysannes et veiller à la cohérence entre activités menées sur les plateaux et dans les bas-fonds et veiller particulièrement aux activités visant à lutter contre l'ensablement ;
- planifier la mise en œuvre des aménagements retenus et élaborer le budget y afférent ;
- élaborer les termes de références des différentes prestations (études et contrôle) ;
- organiser la validation des études techniques (APS, APD et DAO, EIES, PGES), tout en veillant à une définition juste et supportable de la contribution des bénéficiaires pour chaque type d'infrastructure ;
- participer à la sélection des Entreprises des travaux d'aménagement ;
- organiser des missions conjointes de supervisions des travaux en collaboration avec les services techniques et tout autre entité dont la participation s'avère nécessaire ;

- organiser les réceptions provisoires et définitives des chantiers et veiller à la prise en compte des réserves émises ;
- élaborer les rapports trimestriels, annuels et circonstanciels d'activités ;
- veiller à ce que tous les travaux d'aménagements soient achevés et provisoirement réceptionnés à temps afin d'accompagner la mise en valeur des ouvrages les deux dernières années de mise en œuvre du programme.

IV- Qualification et expériences requises

Les critères de sélection se présentent comme suit :

- être de nationalité togolaise ;
- être âgé de 45 ans au maximum au 31 décembre 2024 ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac +5 en Génie Rural ou équivalent ;
- avoir au moins sept (07) années d'expériences professionnelles pertinentes prouvées dans le domaine des aménagements hydro-agricoles (aménagement de bas-fonds, périmètres maraichers, périmètres irrigués villageois, aménagement en submersion contrôlée, etc.), des aménagements agricoles et d'infrastructures rurales (type bâtiments, routes et/ou pistes, marchés ruraux, magasin de stockage, etc) ;
- avoir au moins trois (03) expériences pratiques justifiées dans les études (APS, APD, et DAO) et le suivi/Contrôle/surveillance/supervision dont deux (02) dans le domaine des aménagements hydro-agricoles et une (01) dans le domaine des infrastructures rurales (type bâtiments, routes et/ou pistes, marchés ruraux, magasin de stockage) ;
- avoir au moins deux (02) expériences prouvées de la mise en œuvre de projets d'aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales (type bâtiments, routes et/ou pistes, marchés ruraux, magasin de stockage) financés par différents partenaires techniques et financiers ;
- avoir de bonnes aptitudes de management et du travail d'équipe ;
- justifier d'une bonne connaissance en gestion de projet ;
- justifier d'une maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Power point etc.) et des logiciels techniques en lien avec le domaine (AutoCad, Autocad Civil 3D, GéoMensura, ArcGIS, QGIS) ;
- avoir le sens de l'initiative, proactivité et anticipation et le sens de l'écoute ;
- parler et écrire couramment le français et avoir une bonne connaissance de l'anglais.

V- Lieu de travail

Le poste est basé à Lomé avec des déplacements dans les zones d'intervention du programme.

VI- Durée du contrat

La durée du contrat est d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation de performance positive et sans dépasser la durée du programme.

VII- Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation signée ;
- un curriculum vitae (CV) détaillé ne dépassant pas dix (10) pages et mentionnant trois (03) références professionnelles. Le CV met en valeur les postes occupés, les principales missions, les activités réalisées et les compétences en rapport avec le poste recherché.
- les diplômes et certifications de formation légalisés requis pour le poste ;
- les attestations et/ou certificats de travail légalisés ou toute autre preuve des expériences exigées ;
- une copie du certificat ou duplicata de nationalité.

NB : Seules les expériences prouvées seront prises en compte au cours de l'évaluation. A compétences égales, la priorité sera réservée aux candidatures féminines.